n° 185 décembre 2012

Convergences

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Édito

Bruno Lévéder

Pour la dernière livraison de Convergences de l'année, un point de situation est toujours utile, d'autant plus que l'année 2012 ne fut pas de tout repos.

Nous avons tenu notre congrès alors que la présidence de Nicolas Sarkozy venait d'être sanctionnée. Le bilan de son quinquennat est désastreux : c'est, cinq années durant, la révision générale des politiques publiques, les suppressions massives de postes, de missions, de déstructuration des services de l'Etat, le saccage des conditions de travail, la dégradation du modèle social de la France, et la division de la société…

La sanction est donc bienvenue. Mais, s'il était légitime de ressentir le soulagement qui accompagnait celle-ci, nous sommes conscients qu'il faut garder haute notre exigence d'une réelle rupture, nous mobiliser pour que ça change. En effet, sept mois après la nomination d'un nouveau gouvernement, il nous faut constater que nombre de nos revendications sont plus que jamais à défendre, que nombre d'éléments du changement attendus ne sont pas encore au rendez-vous. Il nous faut aussi lucidement apprécier que, face à la crise, certaines réponses vont dans le mauvais sens.

De nombreux rendez-vous sont d'ores et déjà pris : de la poursuite de l'agenda social à la présentation au Parlement des projets de loi pour l'école, pour l'enseignement supérieur ou la recherche ou encore sur la " modernisation de l'action publique" et la décentralisation.

Mais avant, bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Point d'actualité :

concertations en cours, loi sur l'école, Supérieur …

pages 11 à 16

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

Le mensuel du Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Contacter le SNASUB

SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire général

Bruno Lévéder
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 50
sg.snasub.fsu
@gmail.com

Trésorière nationale

Françoise Eliot
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie
@snasub.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub
@orange.fr

Arlette Lemaire
01 41 63 27 50
lemaire.arlette
@free.fr

Jacques Aurigny
06 08 85 00 82
jacques.aurigny
@wanadoo.fr

Autres membres du BN

Arnaud Lemaître
Trésorier national adjoint
06 74 84 48 30
tresorier.adjoint@
snasub.fr

Patrice Aurand
01 47 40 20 31
aurand@bib.ens-
cachan.fr

Céline Beltran
04 42 89 89 79
celine.beltran@ac-
aix-marseille.fr

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon
@gmail.com

Béatrice Bonneau
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice
@free.fr

Maud Bonnefon
01 53 79 49 04
maud.bonnefon
@bnf.fr

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon
@orange.fr

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen
@orange.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou
@yahoo.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@
univ-tlse2.fr

Sébastien Poupet
06 74 14 55 46
secretariat@
snasub-lyon.fr

Bernard Teissier
04 37 37 64 03
bernard.teissier
@snasub-lyon.fr

Thomas Vecchiutti
06 75 02 21 85
thomaslp
@wanadoo.fr

Christian Viéron-Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon
@gmail.com

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille
Agnès Colazzina, SA
04 42 91 70 42 /
06 66 47 82 45
snasub.fsu
@ac-aix-marseille.fr
Cécile Perrin, Trésorière
cecile.perrin
@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat de l'académie
Place Lucien Paye
13621 Aix-en Provence
Cedex 1

Amiens
Bernard Guéant, SA
Sylvain Desbureaux, SA
03 22 72 95 02
snasub.amiens@orange.fr
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Besançon
Christian Viéron-Lepoutre, SA
06 13 49 65 32
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
SNASUB-FSU
4 rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux
Hélène Destrem, SA
06 61 24 23 01
helene.destrem@orange.fr
Nathalie Prat, Trésorière
tresorerie@snasub-
bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen
François Ferrette, SA
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand
Eric Panthou,Correspondant
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr
Béatrice Marol, Trésorière
04 73 68 35 76
betty.marol@orange.fr
14 rue Pierre Pottier
63160 BILLOM

Corse
Thomas Vecchiutti, SA
06 75 02 21 85
thomaslp@wanadoo.fr
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil
Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65 / 90
yann.mahieux@snasub-
creteil.fr
Monique Coq, Trésorière
tresorier@snasub-creteil.fr
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon
Christine Canon, SA
06 73 93 18 99
chritinesaisy@aol.com
Brigitte Chevalier, SA
Joëlle Courvoisier, SA
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr
Caroline Gérin, Trésorière
03 80 39 50 97
caroline.gerin@u-bourgogne.fr
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877
21078 Dijon Cedex

Grenoble
Abdel Moulehiawy, SA
04 76 09 14 42
snasub.fsu38@wanadoo.fr
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille
Nicole Deleforge, SA
nicole.deleforge@ac-lille.fr
06 23 33 52 20
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
eric.fouchou-lapeyrade@ac-
lille.fr 06 73 34 03 75
Stéphane Lefevre, SA
06 80 83 43 35
stephane.lefevre
@snasub-lille.fr
Pascale Barbier, Trésorière
pascale.barbier
@snasub-lille.fr
03 20 61 78 50
06 82 06 00 58
Collège RABELAIS
Avenue Adenauer BP 65
59370 Mons en Baroeul

Limoges
Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 01 70 16
marie-helene.dumas
@ac-limoges.fr
Irène Denysiak, Trésorière
irene.denysiak@ac-limoges.fr
05 55 17 21 70
Collège Maurice Rollinat
43 rue Maurice Rollinat
19100 Brive-la-Gaillarde

Lyon
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr
Olivier Aubailly, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre
Le Trolliet
01150 Sainte Julie

Montpellier
Conception Serrano, SA
06 17 80 68 59
serrano_conchita@yahoo.fr
Arnaud Lemaître, Trésorier
tresorier.adjoint@snasub.fr
06 51 58 91 33
00 376 816 755
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Nancy-Metz
Rémy Party, SA
06 31 95 28 62
party.remy@orange.fr
Graziella Rogé, Trésorière
03 87 67 17 90
12 rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS

Nantes
Nathalie Dremeau, correspondante
02 51 12 52 20
nathalie.dremeau
@univ-nantes.fr
Trésorier : contacter
Arnaud Lemaître, Trésorier
national adjoint national
tresorier.adjoint@snasub.fr
06 51 58 91 33
00 376 816 755
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Nice
Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
Elodie Malaussena, Trésorière
elodie.malaussena
@gmail.com
LP Magnan
34 rue Auguste Renoir
06000 Nice

Orléans-Tours
Alexis Boche, SA
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre
@orange.fr
SNASUB FSU
10 rue Molière
45000 Orléans

Paris
Nicolas Barthel, SA
06 84 14 00 53
snasubparis@free.fr
Yannick Jourdan, Trésorier
06 28 05 50 89
yannick.jourdan@ac-paris.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris

Poitiers
Serge Garaté, SA
05 49 46 82 73
serge.garate@ac-poitiers.fr
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av. du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims
@orange.fr
Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Alice Baudry, Trésorière
09 54 27 65 40
tresoacad51.snasub@free.fr
Pont Cosca
56190 Arzal

Rennes
Nelly Jouet, SA
06 74 58 94 96
Jouet.nelly@gmail.com
Jean-Luc Pinon, SA
06 78 54 89 35
pinonje@orange.fr
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 99 36
nelly.le-roux
@ac-rennes.fr
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex

Rouen
Pierre Hébert, SA
pierre.hebert@univ-rouen.fr
Sylvie Millet, SA
02 32 74 46 06
sylvie.millet@univ-lehavre.fr
Stephanie Grisel, Trésorière
02 35 14 81 87
stephanie.grisel@univ-
rouen.fr
Université de Rouen - BAIP
17 rue Lavoisier
76821 Mont St Aignan

Strasbourg
Jacky Dietrich, SA
06 23 39 27 85
jdietrich.snasub@yahoo.fr
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse
Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44
ramondou.snasub@yahoo.fr
Aurore Sistac, Trésorière
05 61 43 60 64
auroresistac@free.fr
52 rue J. Babinet 2ème étage
31100 Toulouse

Versailles
Sylvie Donné Lacouture, SA
07 60 46 58 63
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA et Trésorier
07 60 47 45 61
remy.cavallucci@orange.fr
4 sente des fontaines
95220 Herblay

HORS METROPOLE
Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique : contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte
Jean-Claude Michou, SA
06 92 00 71 09
jcmichou@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 19
jeanodel.oumana@orange.fr
Marc Dufêtre, Trésorier
06 92 42 08 13
marc.dufetre@izi.re
Université de La Réunion -
Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

Convergences
Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directeur de la publication : Bruno Lévéder
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • **CPPAP** 0715 S 07498
Prix du n° : 2,50 €

Prenez la parole !

Alors que nombre de concertations sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?

Prenez la parole ! En répondant au questionnaire en ligne sur notre site, vous apporterez en quelques minutes votre contribution. Elle est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !

F.S.U.

Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

F SNASUB U

Sommaire

n° 185 - décembre 2012

Édito	1
Contacts	2
Sommaire	3
Brèves	4
Actualité	
◇ *Journée de carence*	5
◇ *Rencontre avec le Premier ministre*	5
◇ *Sans papiers*	6
◇ *Harcèlement sexuel : loi et circulaire*	6
◇ *Bibliothèques : des progrès*	7
◇ *Action sociale interministérielle*	8
◇ *Protection sociale : financement*	8
◇ *Projet de décentralisation*	9
◇ *Travail : assises nationales*	9
◇ *Action sociale interministérielle*	10
◇ *Financement de la protection sociale*	10
Bibliothèques ***Les "dé-missions" de la BNF***	17
EPLE ***Les gestionnaires-adjoints, véritables adjoints ?***	18
Fiche pratique ***Les minima de pension***	19
Société ***Jouets de Noël et stéréotypes sexistes***	20-21
Brèves de jurisprudence	22
Lu pour vous	22
Vie des académies	23
Adhésion	24

Point d'actualité

pages 11 à 16

Validation des services de non titulaire : attention aux délais

Tout fonctionnaire titularisé à compter du 2 janvier 2013 n'aura plus la possibilité de faire valider ses services de non titulaire.

Conformément à l'article 53-II de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, tout fonctionnaire titularisé à compter du 2 janvier 2013 n'aura plus la possibilité de faire valider ses services de non titulaire. Ces dispositions sont également applicables à la validation des années d'études d'infirmier, de sage-femme ou d'assistant social.

Les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1er janvier 2013 disposent quant à eux d'un délai de 2 ans à compter de la notification de leur titularisation pour faire leur demande de validation. (Article L5 du code des pensions).

Les résultats du vote des adhérents du SNASUB pour le Congrès FSU de février 2013

CONGRES 2013	Votes exprimés	Total Sièges 2013	Total Sièges 2010	Total Sièges 2007
Total votes exprimés	648			
Sièges à répartir	17			
UA	406	12	10	12
EE	84	2	3	3
URIS	30	0	1	0
Emancipation	45	1	0	0
FU	83	2	2	1
		17	16	16

Du nouveau pour le congé parental

Entré en vigueur le 1eroctobre 2012, le décret n° 2012-1061 du 18 septembre 2012 a permis l'application du nouveau régime prévu par la loi 2012-347 du 12 mars 2012.

□ Désormais, le congé parental n'est plus réservé aux seuls mère et père de l'enfant : il peut être accordé à tout agent public assurant la charge d'un enfant en vertu des liens filiaux (enfant légitime, enfant naturel reconnu) ou d'une décision lui confiant cette charge (enfant adopté, enfant sous l'autorité d'un tuteur en cas de décès des parents ou de déchéance des droits parentaux...).

□ La règle dite de "non-concomitance" qui interdisait la prise simultanée d'un congé parental par les deux parents agents publics au titre d'un même enfant a été supprimée ;

□ Plus favorable que l'ancien régime, le nouveau dispositif permet au fonctionnaire en position de congé parental de conserver la totalité de ses droits à l'avancement d'échelon au cours de la première année.

□ Autre avancée positive pour les bénéficiaires afin de mieux concilier vie familiale et professionnelle, le congé parental est désormais intégralement considéré comme du service effectif durant la première année, puis pour moitié les années suivantes.

□ Le nouveau régime prévoit également une transformation automatique du congé parental en congé de maternité en cas de nouvelle grossesse.

□ Enfin, le nouveau dispositif de congé parental instaure au profit de l'agent public bénéficiaire un entretien avec le responsable des ressources humaines, préalable à la reprise d'activité professionnelle.

Un pas vers la Paix au Proche-Orient

La FSU se félicite du vote au sein des Nations-Unis qui a conduit à l'admission de la Palestine comme État non-membre. C'est un pas important dans la voie de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Ce statut, en retrait par rapport à celui d'État membre, demandé par Mahmoud Abbas en 2011 et repoussé sous les pressions états-uniennes, permet néanmoins, outre l'accès à tous les organismes de l'ONU, de mettre le Droit International au centre des négociations.

Alors que la situation sur le terrain a empiré pour les Palestiniens et que le processus de paix est dans l'impasse, l'ONU pourrait débloquer la situation.

La France a voté pour cette admission, ce dont nous nous réjouissons. Dans la logique de son vote à l'ONU, la France doit à présent reconnaître l'État de Palestine et exercer de réelles pressions sur Israël qui poursuit une politique de violation du droit international. Elle doit prendre des mesures pour qu'il soit mis un terme à l'impunité de cet État.

Communiqué de presse FSU Les Lilas, le 3 décembre 2012

Journée de carence

Un courrier commun des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, SOLIDAIRES, FSU, FO) a été adressé au Premier ministre afin de demander l'abandon de la journée de carence.

Paris le 15 novembre 2012

Objet : Abrogation du dispositif "journée de carence"

Monsieur le Premier Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction publique et en ont demandé le retrait.

Nos organisations syndicales réaffirment avec force que cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. De plus, nous dénonçons l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents. En effet, nous constatons déjà que des agents renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de cette "ponction" sur salaire.

En son temps, la journée de carence a été jugée par beaucoup, y compris au sein de la majorité présidentielle, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique. Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative n'est pas abrogée.

Monsieur le Premier ministre, cette mesure met véritablement en cause la santé des agents dont vous avez la responsabilité. C'est pour cela que nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention, notamment dans le cadre des CHSCT

Nous nous sommes adressés en ce sens à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique le 17 septembre dernier.

Nos organisations espèrent maintenant une réponse rapide de votre part et vous prient de bien vouloir croire, Monsieur le Premier Ministre, en leurs salutations respectueuses.

Rencontre avec le Premier ministre

La FSU a été reçue hier par le Premier ministre accompagné du Ministre du redressement productif et du Ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'apprentissage.

Dans la période de crise économique et sociale que nous connaissons, face aux doutes concernant l'avenir, la FSU a demandé au Premier ministre une plus forte lisibilité sur les objectifs poursuivis dans les différentes réformes en cours et une rupture plus nette avec l'héritage du précédent gouvernement.

La FSU a exprimé ses critiques quant à la logique du Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle a dit ses doutes quant à l'utilisation effective des 20 milliards accordés aux entreprises. Elle a demandé au gouvernement que l'octroi du crédit d'impôt soit soumis à conditions et un contrôle effectif de ces aides.

Elle a exprimé son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques (10 milliards en 2013). Elle a demandé au Premier ministre de considérer la Fonction publique et les services publics comme des leviers essentiels pour sortir de la crise et comme des atouts pour penser les mutations à venir. Ce qui nécessite de conforter ses missions et de lui donner les capacités d'agir.

C'est pourquoi le débat sur la décentralisation qui s'ouvre doit poser et répondre à la question du contenu des politiques publiques, du rôle de l'Etat aujourd'hui sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins et réduire les inégalités.

Education, formation, recherche, orientation… ces missions doivent être de la responsabilité de l'Etat et pilotées par lui. Ce qui ne s'oppose pas à la mise en place des structures réunissant les différents acteurs afin de coordonner mieux les politiques publiques.

Face à la crise de l'emploi, aux défis à relever comme celui de la transition écologique, aux besoins des citoyens, la FSU a rappelé que les investissements dans la Fonction publique et les services publics étaient bien des investissements d'avenir.

C'est en ce sens, que la FSU lance sa campagne " *La Fonction publique, une charge ? Non, une chance !*".

Enfin la FSU a insisté sur la nécessité de poursuivre les concertations avec l'ensemble des acteurs sur les différents sujets évoqués.

Communiqué de presse de la FSU
Les Lilas, le 30 novembre 2012

Harcèlement sexuel : la nouvelle loi et les circulaires

Promulguée le 7 août 2012, la loi sur le harcèlement sexuel établit une nouvelle définition du délit ainsi que de nouvelles sanctions. Afin de sensibiliser et d'informer les citoyens, une campagne d'information nationale et un site internet associé sont lancés.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.

La loi aggrave les peines maximales encourues et réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel. Enfin, elle renforce la prévention du harcèlement sexuel dans le monde professionnel.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une relation hiérarchique entre l'auteur des faits et la victime pour que les actes puissent constituer une infraction.

Le ministère de la Justice et le ministère des Droits des femmes lancent, à partir du 12 novembre 2012, une campagne pour sensibiliser et informer les citoyens à cette forme de violence.

Le site internet dédié www.stop-harcelement-sexuel.gouv.fr indique la marche à suivre pour les victimes et les témoins : Qui contacter ? Comment établir la preuve d'une situation de harcèlement ? Quelles associations contacter ?...

Sont également rappelées en détail les sanctions pénales. Le harcèlement sexuel et les faits assimilés sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Ces peines ont été doublées par rapport à la situation antérieure. Des circonstances aggravantes portent les peines à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Afin que les victimes puissent obtenir de l'aide, deux numéros de téléphone sont à leur disposition : - le 08 842 846 37 est destiné à toutes les victimes de violence quel que soit le préjudice subi ;
- le 3919 est dédié aux femmes victimes de violence.

Les implications des dispositions de la loi citée ci-dessus ont fait l'objet :
- d'une circulaire en date du 7 août 2012 de la Garde des sceaux, ministre de la justice,
- et d'une circulaire du MESR n° 2012-0027 du 25 novembre 2012.

Régularisation des sans papiers : aller plus loin

Une concertation sur la question de la régularisation des sans papiers a eu lieu avec les organisations syndicales et associations groupées au sein de Collectifs, ce qui était une première sur ce dossier… A la suite de cela, le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres du 28 novembre dernier la circulaire dite de "régularisation" cadrant les critères de régularisation des personnes sans papiers.

Au cours des rencontres ministérielles avec les syndicats et les associations, la FSU et ses partenaires ont porté une autre politique de l'immigration, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux.

La circulaire comporte quelques avancées mais les critères pour l'obtention d'un titre de séjour restent restrictifs et ne sont pas applicables à tous et partout. En effet, si les critères sont listés, il est régulièrement rappelé le pouvoir d'appréciation des préfets. Le risque de l'arbitraire perdure, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Pour les familles, les jeunes et les travailleurs, la durée de présence demandée n'est parfois pas compatible avec la réalité des situations. Ainsi, cela peut laisser un enfant et sa famille en situation d'incertitude sur les 6 premières années de sa vie...

De même pour les lycéens, la prise en compte de l'arrivée en France est désormais avant 16 ans au lieu de 13 ce qui constitue une avancée. Mais elle est minorée par des critères restrictifs (cursus scolaire et/ou présence de parents en situation régulière) pour permettre la délivrance d'un titre pérenne. Nombreux sont donc les jeunes qui ne pourront prétendre à la régularisation !

Quant aux critères permettant l'obtention d'une carte au titre du travail, s'ils prennent en compte en partie les revendications exprimées, ils n'améliorent pas la situation de tous les travailleurs et travailleuses. Ainsi, si la liste des métiers est supprimée, rien n'est prévu pour aider à la sortie du travail au noir.

Bémol : une circulaire n'a pas valeur de loi. La FSU estime que les critères retenus laisseront de nombreux jeunes, familles ou travailleurs et travailleuses sur le côté de la route.

Elle demande un réel débat sur l'immigration afin que des solutions alternatives et pérennes soient envisagées et que la loi permette à tous et toutes de vivre en France sur les principes d'égalité de droit.

Conuniqué FSU, 3 décembre 2012

Bibliothèques : amélioration des carrières

“Élève en progrès, mais doit encore travailler !”

Mercredi 5 décembre 2012, l’Intersyndicale des bibliothèques a été reçue par Guillaume Houzel, conseiller social au ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. Il était accompagné de Geneviève Guidon, responsable du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH, de Dominique Belascain, chef du bureau des personnels des bibliothèques, de Nathalie Lawson, chef du bureau des études statutaires et réglementaires, ainsi que de Benoît Martin, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle.

Le 23 novembre, les représentants des person-nels avaient boycotté la CAPN des BAS et l’Inter-syndicale des bibliothèques avait appelé à la grève, exigeant :

– une revalorisation des carrières de la catégorie B et, au-delà, de l’ensemble de la filière par l’augmentation des possibilités de promotion de C en B et de B en A, par liste d’aptitude et par concours interne ;

– pour les catégories B, la mise en place dès 2013 d'examens professionnels d’accès aux grades supérieur et exceptionnel comportant uniquement un oral ;

– pour ces examens, un nombre de postes beaucoup plus important qu’en 2012.

Le 5 décembre, le ministère a fait aux représentants des personnels les propositions suivantes, et une prochaine réunion sur l’ensemble de la filière est prévue au 1e trimestre 2013.

Examen professionnel d’accès aux grades supérieur et exceptionnel

Le ministère a pris la décision d’en modifier les modalités à partir de la session 2014. L’écrit serait supprimé. La sélection des candidats convoqués uniquement à un oral se ferait sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) fourni par les candidats. Cela correspond à ce que nous demandions. On ne peut que regretter que le ministère n’ait pas pris cette décision le 7 septembre alors qu’il était encore possible qu’elle s’applique dès la session 2013 ! Aujourd’hui, légalement, il n’est plus possible de changer les règles pour 2013. Il y aura donc encore un écrit en 2013. Avec l’Intersyndicale, le SNASUB-FSU a demandé qu’il soit le plus léger possible. Sur une augmentation du nombre de postes offerts au concours, le ministère n’a pris aucun engagement, arguant des contraintes budgétaires.

Revalorisation des carrières des catégories C et B

Le ministère annonce pour 2013 le «doublement» des possibilités de promotion de C en B et de B en A par liste d’aptitude.

Pour l’accès des magasiniers au corps des BAS : on passerait de 21 (et non 19, chiffre avancé le 5 décembre) en 2012 à 35 en 2013.

Pour l’accès des BAS au corps des Bibliothécaires, on passerait de 9 en 2012 à 19 en 2013.

Pour les BAS, dans le cadre d’un plan triennal, le taux de promotion de classe supérieure à exceptionnelle (ratio promus/promouvables) passerait de 11% en 2012 à 12% en 2013, 13% en 2014 et 14% en 2015. Le taux de promotion de classe normale à classe supérieure demeurant inchangé.

Cela va dans le bon sens, mais vu les effectifs concernés, c’est nettement insuffisant.

Pour les magasiniers, pour la liste d’aptitude d’accès au corps des BAS, si on compare avec les chiffres de 2011, on est très loin d’un doublement des possibilités offertes.

Pour les BAS, injustement traités par la fusion des corps de catégorie B, 19 possibilités pour 1182 promouvables en 2012 ne constituent qu’une faible lueur d’espoir dans un horizon obstinément bouché.

Pour le tableau d’avancement 2012 des bibliothécaires assistants spécialisés en classe exceptionnelle, le ratio était de 11%, soit 36 possibilités pour 640 agents promouvables. Même en augmentant d’un point ce taux pendant 3 ans, le nombre de possibilités restera très en deçà des besoins et d’une reconnaissance légitime des compé-tences et de l’expérience professionnelle des collègues. Par comparaison, le tableau d’avancement 2012 des conservateurs en conservateurs en chef, offrait 36 possibilités pour 313 promouvables.

Liste d’aptitude	2011		2012		2013	Commentaire
	Promouvables	Possibilités	Promouvables	Possibilités	Prévision	
Magasinier en BAS	1577	29	1653	21	35	Soit + 6 par rapport à 2011 !
BAS en Bibliothécaire	1131	12	1182	9	19	Soit + 7 par rapport à 2011 !

En atteignant péniblement 14% en trois ans, l’augmentation proposée aux BAS pour l’accès à la classe exceptionnelle n’a donc rien… d’exceptionnel !

Béatrice Bonneau
Christian Vieron-Lepoutre
Hervé Petit

Action sociale interministérielle : moins de crédits

Sans aucune ambition pour 2013, loin des attentes sociales et loin du changement affirmé.

Alors que le nombre de bénéficiaires du chèque vacances progresse de 7 % en 2012 et qu'une campagne médiatique a été programmée pour relancer cette prestation ;

Alors que les besoins de garde d'enfants sont nombreux et que 500 places en crèches n'ont pu être totalement financées en 2012 ;

Alors que l'aide au maintien à domicile prévue pour 5 000 agents retraités de l'Etat ne prévoit aucun crédit pour 2013 et que 30 000 retraités bénéficiaient en 2008 de l'ancienne prestation Aide au Maintien à domicile ;

Alors que pour les logements sociaux, l'accès aux 5 % préfectoraux est saturé dans certaines zones comme l'Ile de France où seulement 13% des demandes obtiennent une réponse favorable ;

Alors que la politique de restauration collective manque de volontarisme et que 6 restaurants inter administratifs ont été fermés récemment ;

Alors que les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, et vont subir le prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite et la hausse généralisée des prix ;

La prévision de crédits pour 2013 ne fait pas le compte : Près de 15 millions d'euros en moins en comparaison au budget 2012 Si dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important des crédits sociaux, il est inacceptable que ce PLF 2013 soit en retrait comparé aux exercices précédents.

Les organisations syndicales, représentants les personnels de la fonction publique de l'Etat revendiquent des crédits sociaux interministériels et leur non taxation, à hauteur des besoins exprimés des agents et une harmonisation" par le haut" des prestations sociales pour plus d'égalité.

Parce que les besoins des agents de la FPE sont nombreux en matière d'action sociale, l'ensemble des OS, de façon unanime, condamne la volonté du gouvernement de rompre avec une "sanctuarisation du budget d'action sociale" et se prononce défavorablement sur ce budget 2013, car le changement c'est maintenant.

Communiqué des organisations syndicales siégeant au Comité Interministériel d'Action Sociale : Cfdt- Cftc – CGC - CGT - FO – FSU – Solidaires - UNSA (3 décembre 2012)

L'action sociale de l'Etat en faveur des personnels de la FPE

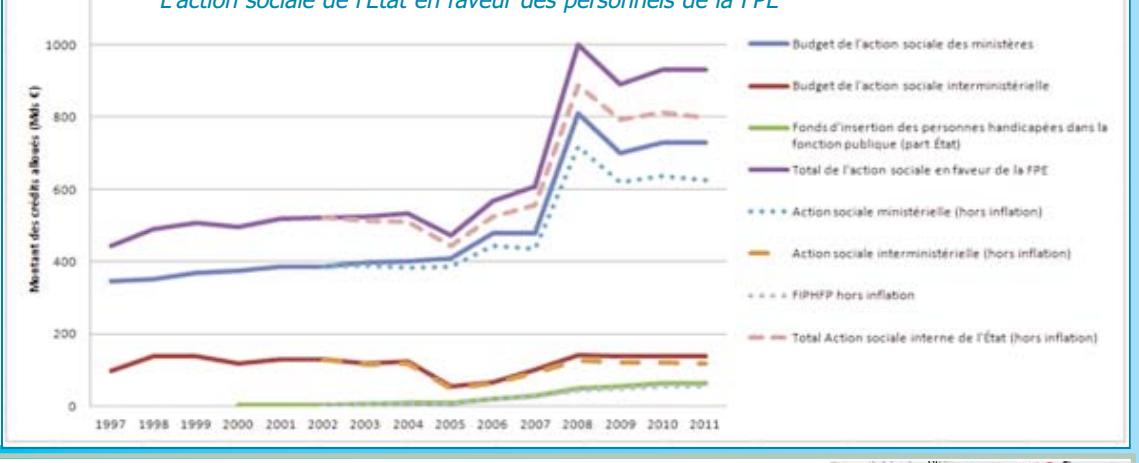

Le financement de la protection sociale

Haut conseil du financement de la protection sociale : *les travaux à venir ne pourront faire l'impasse sur la question des besoins et des droits*

Le haut conseil a remis le 31 octobre au premier ministre une note sur "l'état des lieux du financement de la protection sociale en France". La FSU salue cette synthèse rigoureuse des données issues de différentes sources.

A partir des données publiées par les administrations de l'Etat et par l'INSEE, la note dresse un panorama des financements de la protection sociale dans une acception large du terme, rapprochant ressources et dépenses afin d'esquisser les perspectives financières.

Elle met en évidence la diversification des sources de financement qui s'est opérée au cours des 20 dernières années, ainsi que la progressivité des cotisations patronales.
Elle montre que les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires profitent davantage aux activités de service qu'aux activités industrielles.
Elle pointe des besoins de financement accrus par la crise économique et financière. Enfin, la note souligne la difficulté à différencier parmi les prestations de la protection sociale celles qui relèveraient de "l'assurance" de celles attribuées au titre de la "solidarité ". Au-delà de la saisine gouvernementale annoncée pour les prochains jours en vue d'expertiser différentes pistes de réforme, la note en recense plusieurs à approfondir pour la suite des travaux du haut conseil.

La FSU regrette toutefois que le temps imparti n'ait pas permis de traiter davantage des besoins sociaux, particulièrement lorsqu'il s'est agi de travailler les perspectives financières. Si l'analyse permet de rapprocher l'évolution constatée des financements mobilisés de celles de la population couverte et des prestations, la réflexion pour l'avenir ne peut s'exonérer de poser la question de l'étendue des garanties apportées aux assurés sociaux comme à l'ensemble de la population. C'est en ce sens que la FSU interviendra au cours des prochains travaux du haut conseil.

Communiqué FSU, 8 novembre 2012

Assises nationales

des agents du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social organisées par la CGT, FO, SNUTEFE-FSU et SUD

DECLARATION FINALE

Avec plus de 500 agents réunis les 21 et 22 novembre 2012 à la bourse du travail de Paris, les assises du ministère représentent un véritable succès et une nouvelle étape dans la mobilisation présente sous différentes formes depuis plus d'une année dans le Ministère.

Dans un climat fraternel, les agents réunis ont fait de ces deux jours un moment d'échanges, de réflexion collective et de propositions d'actions pour changer nos conditions de travail, redonner du sens à nos missions et renforcer ainsi, pour les salariés et les chômeurs, le service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Face aux politiques régressives à l'oeuvre, qui cassent les collectifs de travail, suppriment massivement les effectifs (catégorie C …), déclassent les agents (statut des contrôleurs du travail …), détruisent les missions, face à la parodie de dialogue social sur laquelle le ministre Sapin ne cesse de communiquer à travers notamment, des séminaires interrégionaux des DIRECCTES, nous refusons de nous résigner à l'austérité sociale que l'on cherche à nous imposer.

Nous défendons le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers.

Ces assises sont un point d'appui pour se mobiliser, résister et combattre autour des propositions et des axes revendicatifs ci après développés.

Les agents présents, avec les organisations syndicales CGT – FO – SNU TEFE – SUD Travail appellent l'ensemble des collègues du ministère à se saisir de ces lignes revendicatrices afin de se rassembler,

Le travail en débat

Face aux multiples réformes de l'Etat engagées depuis 2008 : RGPP1, RGPP2, fusion des inspections du travail, mise en oeuvre des DIRECCTE, externalisation de missions Emploi vers d'autres opérateurs, « rationalisation » des fonctions supports... les agents du Ministère du travail ont fait face avec courage à la perte de sens de leurs missions, au relogement des services, aux nouvelles organisations non-stabilisées, à un management à la hussarde, aux outils de gestion inadaptés,...

Ces agents ont eu à coeur de poursuivre leurs missions dans le respect du service public auxquels ils sont attachés, malgré des conditions de travail difficiles et une perte des repères évidente.
L'absence de tout accompagnement pendant la préparation et la mise en oeuvre de ces mutations profondes pour la Fonction Publique d'Etat est à déplorer, tout comme l'absence de débats avec les représentants des personnels. De nombreux services en assument aujourd'hui encore les conséquences.

Si les chefs de service et l'encadrement intermédiaire ont été plus ou moins préparés à ces profonds changements, qu'en est-il pour les agents des services, qu'ils soient en administration centrale ou en services déconcentrés ?

De nombreuses initiatives ont été prises par notre organisation syndicale durant cette période, marquée par les suicides de Luc et Romain, nos 2 collègues et la multiplication des situations de souffrance au travail : participation au mouvement des cahiers de doléances, défense de l'amélioration des conditions de travail dans les instances (CHSM, CHSR, commission de réforme)… avec toujours pour objectif de rendre visible ce qui ne l'est plus pour nos décisionnaires : LE TRAVAIL RÉEL des agents.
Ce travail peut être ainsi, tour à tour, source de satisfaction et donc structurant pour les uns ou devenir synonyme de souffrance, de stress, ou de burn-out pour les autres.

Aujourd'hui de nouveaux changements sont encore annoncés :
–nouvelle vague de décentralisation, avec transfert de la formation professionnelle et transfert éventuel de la gestion du FSE auprès des conseils régionaux,
–réorganisation du système d'inspection du travail,
–questionnements quant à la formation et au positionnement des agents des Pôles 3E,
–avenir incertain, instable et insatisfaisant pour les agents des Pôles C …

Et les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets! Notre organisation syndicale veut faire le pari qu'une autre vision du travail est possible !
Nous sommes en mesure de comprendre et d'analyser les mécanismes qui sont à l'oeuvre dans nos quotidiens et qui déstructurent les collectifs, le sens du travail et les repères de chacun.
Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de porter par tous les moyens un nouveau modèle de pensée sur ce que doit être notre travail au quotidien, un travail bien éloigné des seules considérations mathématiques présentées sous forme de tableaux et d'effectifs de référence dont nous abreuve notre hiérarchie.

Nous devons nous réapproprier une vision du travail qui puisse redonner sa place à l'individu et au collectif de travail. Nous défendons l'idée que la préservation de la santé passe avant toute chose par la qualité de vie au travail mais encore plus par la qualité DU travail.

(extrait du journal du SNUTEFE-FSU)

Fonction publique : conditions de vie au travail

La FSU se félicite de l'ouverture de nouvelles discussions sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de la fonction publique. Mais la mise en œuvre de l'accord SSTFP n'est pas achevée. Il reste encore bien des points à traiter qui ne doivent pas être évacués et il faut accélérer la mise en œuvre, notamment dans la fonction publique territoriale.

Nous nous interrogeons fortement sur la question du périmètre des discussions à venir car le terme utilisé pour l'intitulé de ce groupe de travail (« conditions de vie au travail ») nous paraît trop vague, face aux enjeux.

Pour la FSU, il s'agit de prendre à bras le corps la question globale du travail et de son organisation dans la Fonction Publique, pas seulement celle des « conditions de vie au travail », et de traiter sérieusement la question des risques psychosociaux. Il y a déjà, dans ce domaine, urgence à diffuser le guide, qui est prêt depuis janvier dernier.

Vecteur de lien social et élément structurant de la société et de soi, le « travail devient de plus en plus éprouvant : quand il s'effectue dans des conditions détériorées sous l'effet des suppressions massives de postes, quand les réformes imposées à la hussarde perturbent les métiers, remettent en cause les identités professionnelles et altèrent la santé des personnels concernés, quand le sens du métier se dilue face à des injonctions incessantes et parfois contradictoires, quand les attentes des usagers sont fortes mais que les moyens d'exercer les missions de service public font défaut, quand la notion de performance individuelle met les agents en concurrence là où il faudrait au contraire renforcer la cohésion des équipes et remettre du “collectif” dans le travail.

Aujourd'hui, les tensions, les souffrances individuelles face à un travail de plus en plus “empêché” sont telles que la Fonction Publique n'est pas épargnée par les suicides au travail.
Or, trop peu d'attention est aujourd'hui portée à ces drames qui ne représentent que la partie émergée de l'iceberg de la souffrance au travail. Chaque suicide doit, selon nous, faire l'objet d'une enquête rigoureuse. Il faut en effet rompre avec la tendance actuelle qui consiste à renvoyer les causes du drame à la supposée fragilité individuelle de l'agent concerné et à refuser de reconnaître la responsabilité du travail dans ces suicides : une telle fuite en avant vise en effet à masquer les problèmes et empêche de rechercher les véritables causes pour prévenir les risques.

Le gouvernement a annoncé la fin de la RGPP, et un dialogue social qui devrait empêcher des réformes imposées, mais le “new public management” est entré dans les pratiques de trop nombreux services ou établissements : il doit être fermement dénoncé et remis en cause. Le groupe prévu sur les RPS sera le lieu de ce débat.

La question des moyens est cruciale pour le fonctionnement des CHS-CT : nous attendons donc des avancées substantielles sur ce dossier.

La Fonctionpublique doit se fixer de toute urgence des objectifs ambitieux pour que chaque agent puisse tout simplement bien faire son travail. Il en va de sa santé comme de la qualité du service à rendre aux usagers.

Cela suppose de créer partout les emplois à la hauteur des besoins, de faire évoluer les pratiques en matière de gestion des personnels, d'organiser le travail afin que ce dernier s'adapte à l'agent (et non l'inverse), d'établir de nouveaux droits pour les personnels et de leur permettre de s'investir dans des collectifs de travail, de faire de la santé et de la sécurité au travail une véritable priorité. Cela suppose une véritable médecine de prévention.

La FSU attend beaucoup de ces discussions.
Nous ne pourrons, sur ces questions, nous contenter de mots : il nous faudra des actes forts qui concrétisent le changement annoncé.

Intervention de Monique Daune au nom de la FSU à la réunion d'ouverture des travaux (12 novembre 2012)

Bilans d'étape

A quelques jours de la trêve des confiseurs et quelques sept mois après l'élection de François Hollande à la Présidence de la République, il nous a paru utile de dresser quelques bilans d'étape sur certains dossiers d'actualité de la politique gouvernementale concernant nos secteurs (loi d'orientation, Supérieur, salaires...) ou pouvant avoir des conséquences importantes pour le service public et ses agents. L'exercice est nécessaire pour guider l'action, pour se mobiliser le cas échéant.

Il est un choix majeur que le gouvernement a fait et qui contraint les politiques publiques, voire qui potentiellement en réduit la portée, c'est celui de l'austérité comme réponse à la crise.

L'appréciation du SNASUB-FSU est fort différente : nous pensons que celle-ci ne s'attaque en rien aux causes de la crise et qu'au contraire, elle est plutôt porteuse de récession et de reculs sociaux. C'est pour cette raison que le SNASUB a appelé à se mobiliser contre le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) qui enferme les finances publiques dans un carcan austéritaire.
C'est aussi pour cette raison que nous avons porté un jugement sévère particulièrement sur le volet "dépenses" de la loi de finances 2013.

Bref, nous nous sommes donné mandat d'être offensifs pour que la cohérence de nos revendications permette d'améliorer les conditions de travail et de tous nos collègues… De nombreux dossiers sont ouverts et des concertations et des négociations sont engagées sur des problématiques qui concernent l'ensemble de la Fonction publique.

Le SNASUB-FSU y participe, et il est actif dans la FSU pour que les revendications des personnels de l'AENES, ITRF et des bibliothèques soient portées, pour les urgences du point de vue des conditions de travail, de rémunération et de déroulements de carrières, des améliorations statutaires, de déprécarisation de nos collègues non-titulaires, de développement et de renforcement du service public et de nos missions.

Bref beaucoup de chantiers tous azimuts sont ouverts tant la situation laissée par les gouvernements précédents est lourde de dégradations. Ce point d'étape n'est ni une fin en soi, ni une croisée des chemins. Mais il est utile, pour chercher à partager la meilleure appréciation collective, pour discuter au plus près des préoccupations immédiates de nos collègues et d'y répondre le mieux possible.

La ministre de la Fonction publique a officialisé le calendrier des concertations, puis négociations sur les "parcours professionnels, les rémunérations. Le projet de loi de finances pour 2013 ne comporte aucune augmentation du point d'indice ; à rebours des besoins et des attentes.

Les grilles indiciaires connaissent la crise

La question des grilles indiciaires est centrale pour la rémunération des fonctionnaires.
Une réunion de concertation entre la DGFP et les organisations syndicales s'est réunie sur le thème des grilles indiciaires le 30 novembre.

La DGAFP a présenté plusieurs tableaux retraçant l'évolution des grilles depuis 2002 :
- en 2007 a eu lieu la réforme des grades du C. 2010 aura vu le début de la mise en place du Nouvel espace statutaire (NES) pour la catégorie B. Et 2011 le début de la mise en place du Grade à accès fonctionnel (GRAF) pour la catégorie A.
- eu 1er janvier 1998, l'INM était de 233 et correspondait au SMIC.
- on observe un tassement de l'amplitude indiciaire pour la catégorie C. L'écart entre le début du C et celui du B et du A s'est considérablement réduit.

La FSU a rappelé son opposition au GRAF, qui s'inscrit dans le CIGEM et ne tient pas compte des missions.
Les quelques miettes accordées à la catégorie B se sont accompagnées d'un allongement des carrières et de la suppression de la possibilité de passage direct au 3ème grade.
La catégorie A commence à 113 % du SMIC (175 % en 1986). La catégorie B commence désormais à … 102 % du SMIC seulement ! Et la catégorie C commence au SMIC.

C'est la notion même de carrière qui est remise en cause. Les indices bruts, qui établissent le positionnement des catégories entre elles, des corps dans les catégories, des grades dans les corps, des échelons dans les grades, ont été doublées par l' »indice nouveau majoré » (INM) qui est l'indice de rémunération : à l'origine, pour répondre partiellement à des revendications spécifiques sans les intégrer à la grille (création de catégories intermédiaires : ainsi, à la revendication de passage en A, il a été souvent répondu par la création d'un « B+ » ou d'un « A-».

Actuellement, l'INM permet de « rehausser » au niveau du SMIC les rémunérations les plus basses sans répercuter cette augmentation du SMIC sur l'ensemble des carrières.
Les indemnités représentent 20 % du total des rémunérations (et 30 % du seul traitement). Nous demandons leur intégration au salaire indiciaire.

La question de la grille doit être pensée globalement, de façon à éviter l'écrasement des carrières auquel nous assistons aujourd'hui.

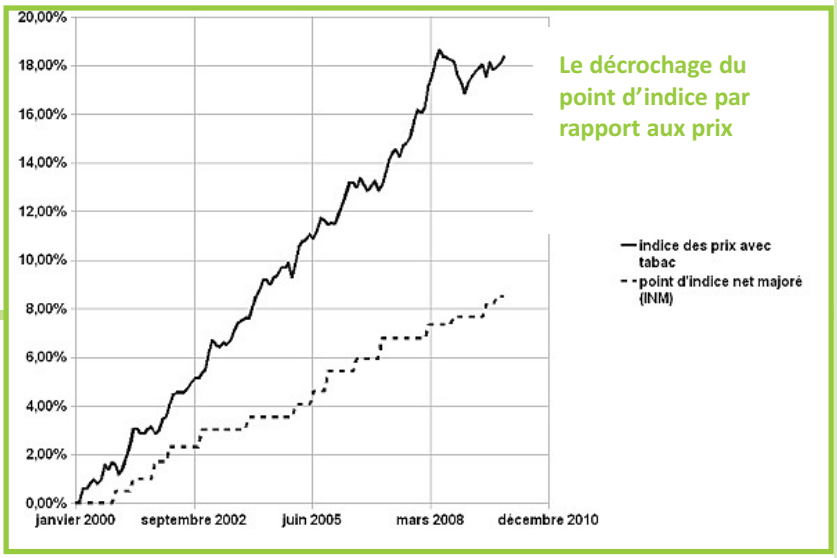

Le décrochage du point d'indice par rapport aux prix

Les agents publics touchés par la crise

Les agents publics sont touchés par la crise des moyens alloués au service public. Cette faiblesse de moyens est un choix politique : celui de privilégier une monnaie forte, qui pénalise les exportation et la croissance. Elle est présentée comme une contrainte inéluctable, comme si aucun autre choix n'était possible.

Nous revendiquons :
Comme mesures immédiates de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années :
- une augmentation de 300 euros nets pour tou-te-s calculée en points d'indice ;
- une augmentation de 5% de la valeur du point d'indice FP ;
- un salaire mensuel minimum fonction publique à 1.700 euros nets ;
- la ré-indexation des traitements sur les prix et non sur la croissance.

Il nous faut également gagner :
- la reconstruction de la grille ;
- la reconnaissance de l'ensemble des qualifications
- le maintien du principe du recrutement par concours sur la base de diplômes nationaux ;
- un réel déroulement de carrière pour toute-s à l'intérieur d'un corps sans barrage de grade sur la base d'un barème chiffré rejetant toute référence au mérite ;
- l'abrogation de tous les textes sur les délais de carence ;
- le maintien de la gestion de l'enveloppe salariale par l'Etat.

Depuis le le 1er novembre 2012, le traitement brut des fonctionnaires a été diminué de 0,11%, en raison d'une hausse des cotisations «retraite».

Au 1er janvier 2013, une nouvelle hausse des cotisations aura lieu, faisant baisser le traitement brut de 0,41% entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2013.

Salaires : signez la pétition en ligne

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !

Je signe l'appel - Ils ont signé...

Monsieur le Président,
Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

La juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice.

C'est pourquoi nous exigeons une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture de véritables négociations sur :
1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
2. Un salaire minimum à 1600 € net ;
3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire

Je signe l'appel - Ils ont signé...

Salaire nominal et salaire réel : la baisse du pouvoir d'achat dans le public comme dans le privé

Dans le public comme dans le privé, les travailleurs ont perdu du pouvoir d'achat. Les salaires nominaux n'ont ni baissé et ni augmenté.

La stagnation des salaires nominaux face à une poussée des prix à la consommation entraînent une baisse similaire des salaires réels.

Si un salaire stagne à 1500 euros , une augmentation sur 3 ans des prix à la consommation pour un total de 10%, entraîne 150 euros/mois en moins de pouvoir d'achat.
Il reste nominalement à 1500 euros, mais il passe en termes réels à 1350 euros.

Le gouvernement n'a jamais voulu inclure les loyers ou le prix de l'immobilier dans l'augmentation des prix de la consommation , alors qu'ils prennent la plus grande part du budget familial.

La plupart des ménages contractent des crédits à la consommation (auto,revolving...) et parfois un prêt immobilier. Les mensualités de crédit sont souvent pour des période de 3 à 30 ans. Avec l'inflation, les mensualités prennent de plus en plus de place dans le pouvoir d'achat.

Plus le pouvoir d'achat baisse ,et plus les ménages ont tendance à contracter des crédits de "réserve d'argent" pour parer à cette baisse réelle des salaires. Ce double effet de contraction des budgets impliquent une explosion de taux d'endettement des ménages. Ce qui amène à une situation généralisée de surendettement des ménages.

La « refondation de l'école » et la loi d'orientation et de programmation en discussion

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, l'avant-projet de loi sur la « refondation de l'école » a été rendu public depuis quelques jours, communiqué aux organisations syndicales et à la presse en même temps. Le flou est resté total quant aux arbitrages gouvernementaux jusqu'au dernier moment. Education : ce sont des actes plus ambitieux qui sont nécessaires que ceux contenus dans le projet de loi !

Ce projet de loi affiche quelques perspectives qui traduisent le souci du ministre et du gouvernement de faire de l'école un dossier prioritaire du quinquennat. Pour preuve, le maintien de l'ambition de créer 60000 postes. Toutefois, de nombreuses questions demeurent et la combinaison avec l'acte III de la décentralisation révèle de nombreuses questions quant à la portée réelle que pourrait avoir cette loi. Passons quelques points en revue.

L'ensemble des syndicats nationaux de l'éducation de la FSU, dont le SNASUB, ont porté l'exigence d'une rupture avec les politiques passées. Il est urgent de redonner au service public d'éducation de remplir ses missions à la hauteur des besoins de la société. De ce point de vue, le projet de loi n'est pas au rendez-vous de l'ambition affichée de « refonder l'école » et… le gros reste même à faire.

Des avancées sont cependant à noter. La réforme du « socle commun », issu de la loi Fillon de 2005 et qui faisait peser lourdement sur le système une logique de service minimum en lieu et place d'une dynamique de service public, est plutôt positive de ce point de vue. De même la réaffirmation (cf. encart) du rôle de l'Education nationale dans la formation continue des adultes ou les moyens donnés à l'école primaire sont positifs et marquent une différence avec les politiques précédentes.

Toutefois, nous ne pouvons que regretter que, concernant les personnels, et particulièrement en ce qui concerne les administratifs, le projet de loi et son annexe ne dit quasiment rien. Pourtant, nos missions doivent être confortées, et les moyens de les réaliser programmés. Il y a donc bien un enjeu à ce qu'une part des 60000 postes prévues soit créée dans nos secteurs. A titre d'illustration, les services académiques ont été lourdement touchés par la RGPP, les secrétariats des EPLE assument de plus en plus de tâches pour pallier les conséquences des réorganisations hasardeuses qui ont été opérées, et les intendances sont sous la pression de la mise en œuvre de la réforme de la carte comptable et des facéties des collectivités territoriales.

Il n'est pas admissible de ce point de vue d'envisager une réforme ambitieuse sans penser les moyens de la mettre en œuvre du point de vue de son organisation. Et il faut commencer par prendre les mesures d'urgence pour que les conditions de travail s'améliorent.

Deux transferts de compétences aux Régions

La première concerne la carte des formations professionnelles. L'article 16 bis du projet de loi indique que la Région serait désormais compétente pour décider (avec avis et accord du recteur) des ouvertures et fermetures des sections d'enseignement professionnel dans les lycées professionnels. C'est une concession à leur exigence plus générale d'avoir la compétence de la politique économique.

Au titre des conséquences, cela aggraverait encore les logiques adéquationnistes qui aboutissent à soumettre les formations dispensées dans le cadre de l'enseignement professionnel aux exigences immédiates des employeurs.

Une telle logique, à rebours d'une approche émancipatrice de l'éducation. Au passage, réduire le pouvoir de l'Etat en terme d'arbitrage à la seule gestion des postes ne relève pas d'une bonne administration, ni d'une prise en compte sérieuse de l'intérêt général.

La seconde compétence qu'il est prévu de décentraliser est l'orientation scolaire. Cela n'apparaît pas directement dans ce projet de loi et est renvoyé à la loi de décentralisation dont nous n'avons pas connaissance au moment où nous rédigeons cet article. Toutefois, il est possible, après de multiples informations contradictoires, qu'une partie des missions des CIO soient transférée aux régions et que les personnels soit mis à disposition. Ils resteraient (dans un premier temps au moins – du fait de la durée limitée des mise à disposition) donc personnels d'Etat.

GRETA

L'unité syndicale était totale pour refuser la transformation des GRETA en GIP. Le ministère s'est vu confronté à une difficulté supplémentaire, c'est que le statut des GIP, tel que modifié par la loi Warsmann, rendait impossible d'assurer les garanties pour le statut et le droit des personnels qu'il souhaitait. Une première victoire a été marquée, puisque le projet de loi d'orientation réintroduit les GRETA dans le Code de l'Education. Un premier recul sur la loi Warsmann est toujours bon à prendre !

Des modifications interviennent par rapport l'existant. Un protocole de discussion a été adopté pour négocier les points problématiques, comme la gestion des personnels, leur égalité de traitement, la capacité de mettre en cohérence la réponse de l'Education nationale sur le marché concurrentiel de la formation continue.

Des concertations académiques vont être organisées concernant la mise en œuvre de cette adaptation des GRETA. Une nouveauté, alors qu'il ne l'étaient pas, le comité technique académique deviendra compétent sur cette question.

Quel avenir pour les CIO ?

Vincent Peillon avait annoncé le 16 octobre aux organisations syndicales sa volonté de décentraliser les CIO aux Régions. Il indiquait que cela se ferait sans transfert des personnels Copsy et Directeurs de CIO, mais sans précision sur les administratifs. Le SNES (principal syndicat enseignant du second degré, membre de la FSU) déclarait le lendemain que « le ministre annonce la création du service public territorialisé d'orientation. Il prévoit de transférer les CIO aux Régions».
Les projets de textes lus en séance, sans que les syndicats en disposent, tout cela montre que leur écriture est loin d'être finalisée. Les propos du ministre étaient aussitôt démentis par le cabinet de Peillon, ce qui montrait sa gène sur ce dossier pour lequel plusieurs ministres peuvent intervenir !

La politique du gouvernement peut être incohérente d'un ministre à l'autre, les propositions de certains de ses membres pouvant être contredits par d'autres (pensons aux solutions contradictoires sur l'avenir du site d'Arcelor-Mittal de Florange). Preuve en est, le 29 novembre, une délégation FSU, dans laquelle le SNASUB était représenté, était reçue par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, puis par Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'Etat, de la Fonction publique et de la décentralisation.

Le SNASUB-FSU est intervenu dans ces audiences pour défendre les CIO et les personnels administratifs qui y travaillent et avait reçu des propos rassurants. Quoi qu'il en soit, l'annonce de Vincent Peillon devant les syndicats a ressemblé à une bombe et a suffit pour mobiliser les personnels des CIO.

Des actions ont été programmées ces dernières semaines tant le malaise parmi les personnels est patent. Le SNASUB, avec notamment le SNES et d'autres organisations, a participé aux actions dans diverses académies (Caen, Aix-Marseille, Versailles…), un préavis de grève a été déposé pour les personnels de CIO dans les trois académies de la région parisienne pour le 7 décembre avec rassemblement devant le ministère de l'éducation nationale et le Conseil régional avec, à chaque fois une demande d'audience.

Le 5 décembre, le projet de loi sur la refondation de l'Ecole a été rendu public. Aussitôt, la FSU en a analysé les principaux éléments.
Elle a pointé logiquement les points qui font polémique : *"ce projet comporte également des absences ou des continuités avec les politiques précédentes qui ne permettront pas les transformations nécessaires. C'est en particulier le cas de l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels ainsi que du pilotage des cartes de formation professionnelles, ces deux sujets étant renvoyés à la loi de décentralisation, ce qui ne saurait rassurer les personnels".*

Le projet de loi sur la décentralisation devrait être adressé aux syndicats avant Noël. La mobilisation reste naturellement à l'ordre du jour et le SNASUB-FSU y prendra toute sa place afin de maintenir les CIO dans la compétence du ministère de l'éducation nationale.

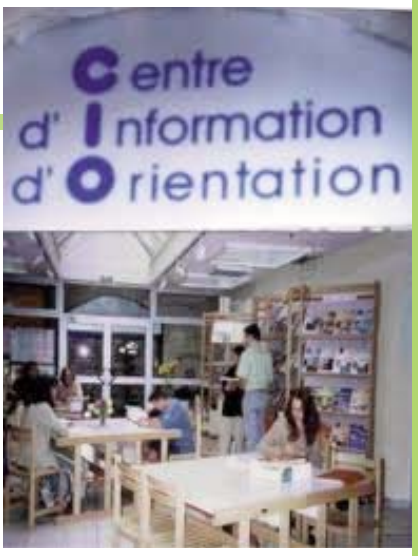

NICE : CA BOUGE ENCORE POUR LES CIO !!!

Le 9 novembre dernier, les représentants du SNASUB des académies d'Aix-Marseille et de Nice ont été reçus par le Président du Conseil Régional PACA concernant la décentralisation des gestionnaires et des personnels des CIO. Monsieur VAUZELLE nous a confirmé que pour lui il était hors de question d'intégrer de nouveaux personnels dans ses services pour raison budgétaire, mais que si le gouvernement votait cette phase III de la décentralisation, il appliquerait les textes.

Le SNASUB-FSU de l'académie de Nice été invité à participer à une réunion syndicale le 15 novembre organisé par le SNES-FSU dans le Var. Il a été décidé que lors de la semaine action, prévue au niveau national, du 3 au 7 décembre, notre académie demanderait une audience (en intersyndicale : SNES et SNASUB), aux élus du parti socialiste dans les deux départements avec un rassemblement devant leur siège.
Le 4 décembre a eu lieu une Assemblée Générale inter-Académique au lycée Victor Hugo à Marseille à 10h. L'ensemble des personnels des CIO de Nice et d'Aix-Marseille y était invité. Une délégation a été reçue par le cabinet de M. Vauzelle. La presse était présente.

En ce qui concerne les informations en notre possession sur le devenir des CIO :
- les locaux seraient pris en charge par la région avec fusion possible avec d'autres structures concernés par l'orientation tout au long de la vie.
- décentralisation des Directeurs de CIO et des personnels administratifs (dans certaines académies il serait prévu jusqu'à 25 mesures de cartes scolaires).
- bipolarité pour les Conseillers d'Orientation Psychologues : Etat et Région.
A ce jour, Monsieur Peillon campe sur ses positions. Nous apprenons par une dépêche AEF que les régions, représentées par l'ARF, rejettent le projet qui leur permettrait d'exercer une autorité fonctionnelle à temps partiel sur les personnels de l'Éducation nationale travaillant dans les CIO. Elles proposent plutôt que les personnels de l'Éducation Nationale travaillant dans les CIO pour des missions concernant l'orientation tout au long de la vie soient mis à disposition des régions.

Des Assises de l'ESR à la future loi

Les Assises de l'ESR se sont achevées fin novembre de façon un peu plus ouverte qu'elles n'avaient commencé.

Pour autant, le discours du premier ministre, déclinant pour l'ESR son pacte de compétitivité passé avec le patronat, ne s'est guère démarqué du credo libéral de ces dernières années. Et il est à peu près certain que le projet de loi à venir conservera l'essentiel des principes et des structures hérités des deux gouvernements précédents et notamment l'autonomie de gestion des établissements d'enseignement supérieur. Tout au plus le rapport de synthèse des assises qui sera rendu mi-décembre cautionnera t-il les quelques inflexions que le gouvernement s'apprête à donner à la politique de l'ESR.

Plusieurs contradictions ont malgré cela ressurgi lors de ces assises nationales et notamment lors des échanges sur quelques unes des 121 propositions mises sur la table. Ainsi est-il devenu de bon ton de se démarquer de la politique de "l'excellence". Mais cela n'empêche pas Jean-Marc Ayrault de se présenter en défenseur inconditionnel du projet pharaonique de Saclay. Nous jugerons donc sur pièce l'évolution qui sera proposée pour les IDEX et autres PRES.

Seules des propositions d'aménagement de la loi LRU, sans mise en cause des RCE, ont été évoquées sur la composition des conseils et les modalités d'élection. Geneviève Fioraso a confirmé les points sur lesquels le gouvernement se prononcera dans le projet de loi quitte à aller à l'encontre des principes de gouvernance que devrait respecter un service public national (vote des personnalités extérieures pour l'élection des présidents d'université, maintien des CEVU, CS ou création de sénat académique, rôle accru dévolu aux régions...). Les promesses d'un retour vers davantage de collégialité et de démocratie reprennent toutefois les aspirations de la communauté universitaire et pourraient se traduire par davantage de BIATOSS et étudiants dans les conseils élus.

Que faire des agences de la recherche et d'évaluation ? Bien que l'AERES ait été critiquée, aucun accord ne ressort pour son remplacement. La ministre arbitrera. Le retour de l'évaluation des équipes de recherche aux instances d'évaluation élues est la seule issue possible. L'ANR n'est pas fondamentalement remise en cause bien que le mode de financement de la recherche qu'elle organise, sur projets, soit directement responsable de l'explosion de la précarité dans les labos !
Sur un autre plan, on peut donner crédit à ce gouvernement d'être plus proche des revendications d'amélioration de la vie étudiante. Reste à voir se concrétiser les promesses d'augmentation des moyens du CNOUS récemment formulées.

L'articulation entre le secondaire et le supérieur, hormis l'allusion à un "continuum Bac -3, Bac +3" n'a pas fait l'objet de proposition concrète, notamment quant à une responsabilité des régions que nous contestons. Si certains ont noté l'importance d'articuler la future loi d'orientation de l'ESR avec la loi sur l'École, notamment sur les questions de la formation des enseignants de la maternelle à l'enseignement supérieur, cette question n'a pas été approfondie.

Enfin, trois des 121 propositions concernent directement les personnels BIATOSS :
" Donner aux universités et aux organismes de recherche les moyens financiers supplémentaires leur permettant de titulariser, comme le prévoit la loi du 12 mars 2012, la totalité des personnels BIATSS et ITA actuellement en situation précaire bien qu'employés sur des fonctions pérennes."
"Faut-il poursuivre la fusion de corps et de grade chez les personnels BIATSS ? Faut-il aller vers une fusion progressive des statuts des personnels BIATSS ? "
"Aider financièrement les universités à résorber les décalages grade-fonction pour les personnels BIATSS et ITA, en particulier ceux consécutifs à l'absorption des responsabilités et compétences élargies dans les universités."

Outre l'ambiguïté notable de ces formulations, comment imaginer de meilleurs statuts et de meilleures carrières sans revenir sur les RCE et l'étouffoir de la gestion de la masse salariale par les universités ?

Nous entrons maintenant dans une phase de négociation. Une délégation du SNASUB-FSU a été reçue le 5 décembre par Guillaume Houzel, le conseiller social de Mme Fioraso, et notre syndicat participera également à la première réunion de concertation qui se tiendra le 19 décembre sur le futur projet de loi.

Avec les personnels, il nous faut agir pour faire pression sur le gouvernement et les parlementaires afin d'éviter de nouveaux reculs et obtenir ce qui peut être gagné, compte tenu de l'orientation générale du gouvernement et de ses contradictions. Et, en toute indépendance, il nous faut continuer à faire entendre que décidément, oui, nous continuons à réclamer la fin de la LRU, et une toute autre orientation pour l'ESR.

Missions et emplois sacrifiés

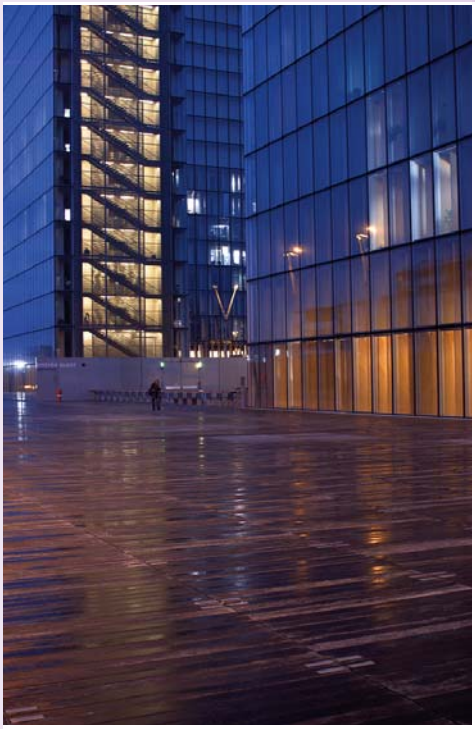

Les «dé-missions» de la BnF

Le 17 juillet 2011, en plein festival d'Avignon, Martine Aubry, encore candidate aux élections présidentielles avait annoncé que, si elle était élue, le budget de la culture du nouveau gouvernement socialiste serait *"augmenté de 30 % à 50 %"*. Le 19 janvier 2012, le norma-lissime François Hollande s'engageait, lui, à *"sanctuariser le budget de la culture"*. Passé le *"temps de l´amour, le temps des copains et de l´aventure"* qui, comme on pouvait le craindre, ne *"dure pas toujours"* mais fait gagner des voix, ce budget a été abaissé de 4,3%.

Le même président normal, interpellé céans peu de temps après son élection par la FSU quant à l'état de déshérence du service public et des missions dévolues à la BnF, s'était montré déterminé à agir rapidement : force est de reconnaître qu'au bout de plusieurs mois, il n'en est rien et que, si changement il y a, la dynamique est inversement proportionnelle aux promesses, le budget de la bibliothèque étant abaissé de 0,8 %, la subvention de fonctionnement étant appelée à diminuer de 2 millions d'euros en 2013.

Il n'est pas même nécessaire d'aller loin dans le détail pour trouver un exemple parlant s'il s'agit de convaincre de la poursuite d'une politique scientifique suicidaire puisque les budgets d'acquisition dégringolent sans vergogne de 18 %, ou encore de dénoncer une nouvelle dépression sociale quand les fonds alloués au logement plafonnent à 400 000 euros quand il eût fallu les maintenir à 550 000 euros pour maintenir une offre suffisante à assurer des conditions d'héber-gement décentes pour nos collègues dont les salaires et le pouvoir d'achat continuent de fondre.

Le conseil d'administration du 21 novembre aura été l'occasion de prendre toute la mesure de la poursuite par la direction d'une politique qui, d'une main, met en coupe réglée les missions de la BnF et, d'une autre, maintient contre vents et marées - les invocations de *"la crise"* par la présidence sont à géométrie variable - la filiale *"BnF Partenariat"*, cheval de Troie du marché des éditeurs/numériseurs et petit sanctuaire mercantile dont le capital, lui, ne saurait être affecté. C'est qu'il s'agit d'être pragmatique, là où il y a encore quelques années, la morale publique interdisait aux gardiens du temple la pratique du Monopoly. Les tenants d'un usage mercantile du numérique - Gallica dévoyée - occupent dorénavant la place qui avait longtemps été celle des partisans de la démocratisation culturelle et de l'émancipation. La discussion du budget de la Culture à l'Assemblée a été reléguée, celle concernant les industries culturelles a eu les honneurs d'une séance plénière. A la BnF les conséquences de l'abaissement du budget et de l'effectif, leur incidence sur la vie des agents et le service public, sont à peine évoquées, la direction préférant se délecter de profits ayant pourtant fait long feu puisque sur les 7 millions d'euros destinés à financer les projets menés par la filiale pour le compte de partenaires privés, seuls 2 pourront être utilisés en 2012 faute de *"clients"*. Mais quand on veut avant tout montrer qu'on est *"libéral"*, le plus important n'est-il pas de participer au boursicotage général ?

Les personnels, dont les conditions de travail continuent de se dégrader verront leur effectif abaissé de 59 postes - pour un total de 180 en 2015 - au moment où, au dire de responsables du service de médecine de prévention, la BnF est comparable à *"une cocotte minute prête à exploser"*. Bah, ne gâchons pas les fêtes galantes puisque nous venons d'inaugurer en grande pompe une belle exposition populaire et démocratique : *"Les Rothschild en France au XIXe siècle"*.

Section FSU
Bibliothèque nationale de France

Calendrier des CAPN des corps des bibliothèques
1e semestre 2013

Date	Corps	Ordre du jour
24/01/13	BAS	Réductions d'ancienneté
31/01/13	Bibliothécaire	Réductions d'ancienneté
17/05/13	Conservateur general	Mouvement + Liste d'aptitude
17/05/13	Conservateur	Mouvement + Liste d'aptitude
23/05/13	Bibliothécaire	Mouvement + Liste d'aptitude
05/06/13	BAS	Mouvement + Liste d'aptitude
14/06/13	Magasinier	Mouvement

Les gestionnaires-adjoints, véritables adjoints ?

Le SNASUB et toute la délégation FSU à son initiative s'était prononcée contre le décret instituant les "adjoints-gestionnaires" auprès des chefs d'établissements lors de la séance du Conseil supérieur de l'éducation consacrée à ce sujet. Il l'avait fait pour plusieurs raisons dont l'une et pas des moindres consistait à constater que notre revendication d'avoir des gestionnaires de catégorie A dans tous les établissements n'était en rien satisfaite et qu'aucune rémunération n'était prévue pour "récompenser" et les responsabilités reconnues et le statut octroyé par le nouveau titre.

Nous avions pressenti qu'il n'y avait pas grand-chose à attendre de positif dans un dispositif qui permettait à l'administration de faire reposer sur les gestionnaires l'éventuelle indisponibilité d'un chef d'établissement surtout là où l'adjoint "naturel" (personnel de direction) n'était qu'un espoir virtuel et où "l'équipe de direction" se résumait à un simple binôme gestionnaire-chef-d'établissement.

Nous avions également dit que depuis la circulaire de 1997 sur les missions des gestionnaires nous attendions encore la juste rémunération du précédent "train" de responsabilités, notamment en matière de sécurité, et qu'il semblait décent, pour le moins, de songer à mettre quelques espèces trébuchantes dans la corbeille avant de charger un peu plus la barque.

Aujourd'hui, force est de constater que notre point de vue, notre angle d'attaque, est loin d'être considéré comme une priorité et que la spirale de la déqualification des emplois n'est en rien endiguée. Les postes de gestionnaires, en particulier en collège, reviennent de plus en plus à des collègues de catégorie B, sous-payés, gratifiés de NBI et de PFR indigentes, obligés à des astreintes d'un autre temps.
A cela s'ajoute l'incongruité de l'impossibilité règlementaire pour un agent-comptable d'exercer pleinement les fonctions d'adjoint-gestionnaire en raison de la sacro-sainte séparation ordonnateur-comptable.

Pour nous il n'est pas question d'entériner des réformes qui concourent à alourdir les tâches des uns et des autres, à leur faire suppléer les organisations hasardeuses, à nier la complexité des missions, en particulier depuis la dernière décentralisation.

Le mouvement de concentration des agences comptables participe lui aussi à l'éloignement indésirable de nombre de collègues des opérations de gestion.

L'agent-comptable gestionnaire, comme le gestionnaire doit avoir une perception globale de la vie des établissements et de l'intérêt des élèves.
Les dotations insuffisantes en personnel, y compris celles des plus grosses agences comptables, amènent à cloisonner les missions, à morceler les tâches, à rendre inintelligibles les politiques d'établissements, à interdire une vision autre qu'à court terme, à occulter les véritables priorités en matière d'accompagnement de l'acte éducatif.

Ainsi, depuis les quinze dernières années, alors qu'on aurait pu espérer accéder à une administration mieux conçue et mieux pilotée en raison d'une mise en œuvre de moyens techniques, informatiques, plus performants, on constate que de redéploiements en "mutualisations", de réorganisations en déconcentrations, on n'a non seulement pas progressé, mais on a brouillé les cartes au point de ne plus disposer, au niveau des instances de décision, des données indispensables pour mener une politique cohérente.

Le dialogue de sourds maintes fois observé entre collectivités locales et autorités académiques témoigne de cette sous-administration issue également du quinquennat précédent et de sa RGPP.

Il n'est pas concevable que l'on puisse longtemps continuer sur cette pente, y compris en mettant en œuvre un pôle administratif en EPLE dont la genèse en période de pénurie de postes a été imaginée plus par souci d'économie que par volonté de meilleure administration.

Les personnels de gestion, mais aussi de secrétariat, souffrent de cette nouvelle gouvernance des EPLE où rien n'est fait pour que les élèves et leurs familles aient des repères stables et des interlocuteurs disponibles.

Une remise à plat s'impose dans l'intérêt de tous, notre organisation syndicale devra avoir l'écoute des décideurs dans les plus brefs délais.

Jacques Le Beuvant

Les minima de pension

Dans certains cas, la pension de retraite d'un fonctionnaire ne peut pas être inférieure à un montant minimum appelé le minimum garanti.

Pour bénéficier du minimum garanti, le fonctionnaire doit remplir l'une des conditions suivantes :

- justifier de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une pension à taux plein
- avoir atteint l'âge auquel s'annule la décote,
- être admis à la retraite pour invalidité,
- bénéficier d'une retraite anticipée :
  - en tant que parent d'au moins 3 enfants ou d'un enfant atteint d'une invalidité d'au moins 80 %,
  - ou pour handicap ou infirmité ou maladie incurable.

À noter : dans certains cas, la pension d'un agent non titulaire ne peut pas non plus être inférieure à un montant minimum appelé le minimum contributif.

Mesures transitoires jusqu'en 2019

Fonctionnaires de catégorie sédentaire

Dates de naissance	Année d'atteinte de l'âge minimum légal de départ en retraite	Âge limite d'activité	Âge d'annu-lation de la décote	Âge de bénéfice du minimum garanti
Entre le 01/01 et le 30/06/1951	2011	65 ans	62 ans 9 mois	60 ans 6 mois
Entre le 01/07/ et le 31/08/1951	2011	65 ans 4 mois	63 ans 1 mois	60 ans 10 mois
Entre le 01/09 et le 31/12/1951	2012	65 ans 4 mois	63 ans 4 mois	61 ans 7 mois
Entre le 01/01et le 31/03/1952	2012	65 ans 9 mois	63 ans 9 mois	62 ans
Entre le 01/04 et le 31/12/1952	2013	65 ans 9 mois	64 ans	62 ans 9 mois
Entre le 01/01 et le 31/10/1953	2014	66 ans 2 mois	64 ans 8 mois	63 ans 11 mois
Entre le 01/11 et le 31/12/1953	2015	66 ans 2 mois	64 ans 11 mois	64 ans 8 mois
Entre le 01/01 et le 31/05/1954	2015	66 ans 7 mois	65 ans 4 mois	65 ans 1 mois
Entre le 01/06 et le 31/12/1954	2016	66 ans 7 mois	65 ans 7 mois	65 ans 7 mois
1955	2017	67 ans	66 ans 3 mois	66 ans 3 mois
1956	2018	67 ans	66 ans 6 mois	66 ans 6 mois
1957	2019	67 ans	66 ans 9 mois	66 ans 9 mois
1958	2020	67 ans	67 ans	67 ans

De quoi s'agit-il ?

Le montant minimum garanti résulte de la comparaison entre le montant calculé de la pension et un minimum garanti. C'est le montant le plus favorable qui sera servi automatiquement au fonctionnaire sans qu'il n'ait besoin de le solliciter. Par exemple, en 2011, un agent ayant 20 ans de service touchera au minimum 767,90 euros brut par mois et un agent ayant 40 ans de service percevra au minimum 1076,20 euros brut par mois. Il faut déduire de ces montants 4,2% de CSG déductible, 2,4% de CSG non déductible et 0,5% de contribution au redressement de la dette sociale (non déductible).

Année de calcul de la pension	Taux garanti pour une pension rémunérant 15 ans de services	Indice majoré de calcul (valeur au 01/01/2004 revalorisée chaque année)	La pension pour 15 ans est augmentée de :	Par année supplé-men-taire de 15 ans à :	Par année supplémen-taire au-delà de 30 ans jusqu'à 40 ans, de :
2012	57,50%	225	2,65%	29,5	0,38%
2013 et après	57,50%	227	2,50%	30	0,50%

Méthode de calcul à partir de 2013 : en fonction, d'une part, du montant correspondant à la valeur de l'indice majoré 227 au 1er janvier 2004 revalorisé dans les mêmes conditions que les pensions en paiement à cette même date et d'autre part de la durée des services effectifs rémunérés dans la pension de l'agent.
Le minimum garanti sera égal à 57,5 % du montant correspondant à la valeur de l'indice majoré 227 et ce taux sera augmenté de 2,5% par année supplémentaire de services effectifs de 15 à 30 ans et de 0,5% par année de services effectifs de 30 à 40 ans.

Le montant du minimum garanti brut mensuel depuis le 1er janvier 2012, s'élève à	1 108,71 € pour 40 ans de services
	1 065,63 € pour 30 ans de services
	784,41 € pour 20 ans de services
	330,55 € pour 12 ans de services

On voit que ce "minimum garanti" ne garantit plus rien !

Cas particulier de la retraite pour invalidité

Lorsque la pension est attribuée pour invalidité et qu'elle rémunère moins de 15 ans de services effectifs, le minimum garanti est égal :
- en 2012, à 1/15ème de 57,5 % du traitement indiciaire brut de l'indice majoré 225 au 01/01/2004, par année,
- en 2013, à 1/15ème de 57,5 % du traitement indiciaire brut de l'indice majoré 227 au 01/01/2004, par année.

Jouets de Noël et stéréotypes sexistes

C'est bientôt Noël. Sous les sapins, là où il y a des enfants, il y aura des jouets : pour les garçons, la plupart du temps, des jeux de construction/destruction/création, pour les filles, des jeux de reproduction maternelle et domestique. *Convergences* a demandé à Thomas Lancelot, militant du SNES-FSU et de l'association Mix-Cité qui milite contre le sexisme, comment combattre les stéréotypes qui participent à la reproduction des comportements discriminatoires et des inégalités de traitement entre filles et garçons ?

Convergences : *Quel rôle ont les jouets offerts aux enfants dans la construction de la représentation sexuée que les enfants ont d'eux-mêmes ? Quelles sont les conséquences sur la construction de leur imaginaire ?*

Thomas Lancelot : Il n'y a pas de jouets qui aient intrinsèquement un rôle sur la construction de l'imaginaire des enfants. Même s'il y a des jouets qui ne sont pas spécialement épanouissants, c'est surtout tout l'univers publicitaire sexiste qui pose problème, le discours autour des jouets et en particulier le rôle des catalogues. Et cela est indissociable de la société capitaliste, des études de marché, de la volonté de vendre toujours plus, de générer des profits.

Prenons un aspirateur : c'est un outil quotidien qu'un enfant peut avoir envie de s'approprier. Mais, dans les catalogues, on ne voit jamais de garçon jouer avec un aspirateur. On le trouve dans les pages roses (filles), jamais dans les bleues (garçons) et des discours stéréotypés y sont associés qui renforcent l'image : la petite fille «s'épanouit en passant l'aspirateur» ou «fait comme maman» ! L'aspirateur la projette dans son rôle ultérieur de femme.

Convergences : *Comment la publicité sexiste participe t-elle à la construction du genre féminin ou masculin et de la norme hétérosexuelle ?*

Thomas Lancelot : Il y a quelques années, l'œuf de Pâques Kinder bleu, rouge et blanc, avec son gadget à l'intérieur, était unique. Kinder a décidé, pour mieux le vendre, d'hétérosexuer le produit. S'il l'a fait, c'est que c'était plus rentable. Les stéréotypes, les clichés, les préjugés sexistes sont un vecteur de l'économie de marché. Ils réassurent les parents dans leur choix.

Maintenant, il y a des Playmobils pour les filles et là on est dans la caricature : du rose, des princesses, des fées, une infirmière, une pirate... Pour les garçons, c'est un agent top secret, un travailleur de chantier.

On est dans un marché où il faut séparer les deux sexes pour que les enfants se projettent dans un univers hypersexiste qui prépare le garçon à être un homme qui pourra exercer des métiers valorisants et la fille à reproduire le rôle de la mère avec la princesse qui attend son prince charmant. Et ce, évidement, dans un monde très hétérosexuel, car il n'y a pas de Barbies les-biennes, ni Ken homo-sexuels.

Convergences : *Naît-on fille ou garçon… ou le devient-on par l'éducation, le jeu, l'école ?*

Thomas Lancelot : Comme Simone de Beauvoir, nous pensons qu'on ne naît pas fille, on le devient. Le masculin et le féminin sont des constructions sociales. C'est essentiellement à travers l'école, les espaces de socialisation, les manuels, les contes, les images, le discours des parents et des enseignants, faute de formation à l'anti-sexisme, que se reproduisent les stéréotypes sociaux sexués. Les éditeurs de littérature jeunesse antisexiste, comme «Talents hauts» qui essayent de promouvoir des scénarios où la petite fille n'est pas passive, sont rarissimes. Même pour des parents féministes soucieux d'éduquer leurs enfants de manière antisexiste, c'est très difficile, car ceux-ci grandissent dans un univers, avec des cousins, des cousines, des grands-parents sexistes. Que faire contre un grand-père qui offre une grosse voiture rose avec une poupée Barbie à votre fille ? C'est très difficile de lutter contre les stéréotypes sexistes, les images omni-présentes à la télévision, dans les catalogues ou les revues pour enfants où on offre aux filles le monde de Disney, les histoires de princesses, et aux garçons des motos et des voitures !

Pour les filles : du rose... des princesses, des fées...

***Convergences** : Au-delà du jeu, l'école joue également un rôle prépondérant dans la construction du genre. Le récent plan du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes décline toute une série de mesures concernant le sexisme à l'école, la lutte contre les violences, l'égalité professionnelle ou la parité. En ce qui concerne le sexisme à l'école, que penses-tu des mesures proposées ?*

Thomas Lancelot : On a appris à être très prudents. On doit en être à la 8e convention interministérielle pour promouvoir l'égalité des sexes, au 4e rapport de l'Assemblée nationale pour lutter contre le sexisme dans les medias et sensibiliser le Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Depuis 15 ans, pour combattre le sexisme, le ministère s'est contenté de demander à des militants bénévoles d'intervenir dans les établissements, ce qui est une goutte d'eau dans la mer. Si effectivement, comme c'est préconisé, les modules de sensibilisation au sexisme sont enseignés à tous les futurs enseignants du secondaire et du primaire, à tous les personnels éducatifs, dans toutes les académies, de façon obligatoire, en formation initiale et continue, la situation peut évoluer. Mais la sensibilisation du personnel de la petite enfance dans les structures collectives est également indispensable et ça il n'en est pas question.

L'orientation à l'issue de la 3e sera le meilleur test. On est en 2012 et on a encore 99 % de garçons orientés vers les lycées d'électro-technique et 99 % de filles dans les filières médico-sociales. Arriver à casser ces orientations stéréo-typées en fonction des sexes serait le meilleur indice d'une réelle avancée sur ces questions. On est dans le bon chemin. Mais nous attendons de voir. Les actes n'ont toujours pas suivi les discours…

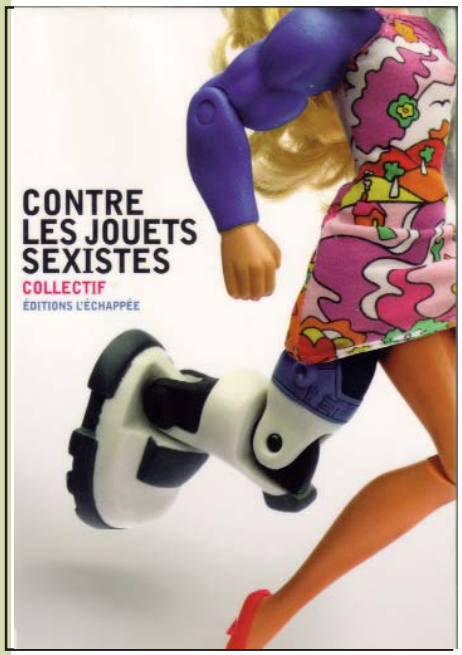

Mix-Cité a publié, en collaboration avec le Collectif contre le publisexisme, un ouvrage *«Contre les jouets sexistes»*, Éditions l'Échappée, 2007. À lire absolument !

***Convergences** : En dehors de l'école, comment combattre et faire reculer le sexisme au quotidien dès le plus jeune âge ?*

Thomas Lancelot : Il faut sensibiliser en profondeur la population en formant tous les personnels de la petite enfance et en amenant les parents à s'interroger sur leurs représentations stéréotypées. Un livret *«Comment le rose vient aux filles ? Comment le bleu vient aux garçons ?»*, réalisé par Mix-Cité en collaboration avec la Ligue de l'enseignement, a été distribué à tous les parents d'Ile-de-France. Mais, pour être efficace, il faudrait que ce soit réalisé dans toutes les académies et réitéré chaque année ; Il faut promouvoir une littérature de jeunesse qui combatte les clichés.

Mais Mix-Cité, pour médiatiser ses actions, développe aussi des stratégies d'happening, d'agit-prop : au mois de décembre, nous distribuons à la sortie des magasins de jouets des contre-catalogues, de petits livrets avec des morceaux choisis de stéréotypes sexistes pour sensibiliser les parents.
A l'intérieur, à une trentaine, nous intervertissons les rayons de jouets filles/garçons (en retirant les armes car l'objectif n'est pas de promouvoir les activités guerrières auprès des enfants, qu'ils soient filles ou garçons !) ; sur les jouets, nous apposons des autocollants *«c'est pour les filles»*, *«c'est pour les garçons»*, en inversant les clichés.
On est plutôt bien perçus… par les parents. Moins par les directeurs des hypermarchés. Il m'est même arrivé d'être poursuivi pour « entrave à la liberté de commerce ». N'oublions pas que juste avant Noël, les magasins spécialisés font 80 % de leur chiffre d'affaires !

Pour les garçons... du bleu, des espions et des camions...

Propos recueillis par Béatrice Bonneau

Brèves de jurisprudence

Les modalités de remboursement des frais d'avocat

La protection fonctionnelle avait été accordée à un gardien de la paix. Toutefois, le préfet de police refusa de régler directement à l'avocat le montant d'une première note d'honoraires et rejeta une deuxième note d'honoraires. L'agent contesta ces décision et demanda également la condamnation de l'Etat à lui verser une indemnité correspondant aux trois notes d'honoraires qu'il a présentées. Il fut débouté sur tous les points.
(CAA de Paris, 19 juin 2012).

En fait, l'obligation de protection issue de l'article 11 de la loi du 11 juillet 1983 implique pour l'administration, soit de mettre à la disposition de son agent un avocat qu'elle désigne et rémunère directement, soit, si l'agent décide de choisir lui-même son conseil comme il en a le droit, de lui rembourser sur justificatifs les frais engagés pour sa défense.

L'administration peut ne rembourser à l'agent qu'elle protège, sous le contrôle du juge, qu'une partie seulement des honoraires d'avocat lorque leur montant paraît excessif au regard des pratiques tarifaires de la profession, des prestations effectivement accomplies par le conseil ou de l'absence de complexité de l'affaire.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la collectivité qui a accordé la protection fontionnelle de se substituer à son agent dans le paiement direct et préalable des honoraires réglés à son avocat. Elle peut donc refuser de le faire.

En l'absence de convention établissant l'accord de l'administration et de l'avocat sur le montant des honoraires, il appartient à l'agent d'en demander le remboursement à sa collectivité au fur et à mesure des règlements qu'il effectue auprès de son conseil.

Refus justifié de protection fonctionnelle

Heurs et malheurs de la protection fonctionnelle

Le fait qu'une faute personnelle, même commise dans le cadre du service, puisse être imputée au fonctionnaire dispense l'administration de toute obligation de protection :
Le TPG de Guadeloupe avait signalé des mouvements litigieux de fonds susceptibles de caractériser une infraction pénale. Le tribunal considère que "*le signalement du trésorier-payeur-général (...) ne saurait présenter le caractère de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages*" ; en tout état de cause l'intéressé "*a conservé par devers lui des fonds publics dans des conditions irrégulières et pendant des durées excessives*" et "*ces faits sont de nature à révéler une faute personnelle, sans qu'y fasse obstacle le fait qu'ils ont été commis dans le cadre du service*".
(TA de Versailles, 2 juillet 2012).

Pas de harcèlement moral mais le refus illégal de protection fonctionnelle était illégal

Une rédactrice territoriale sollicite de son employeur le versement d'indemnités en réparation du refus de lui accorder la protection fonctionnelle et du préjudice subi du fait d'agissements de harcèlement moral.

Le tribunal estime que la cour administrative d'appel de Nancy "*n'a pas regardé l'attitude de l'administration à l'égard de Mme B. comme relevant d'une pratique de harcèlement moral (...) mais s'est uniquement bornée à estimer que les circonstances de l'espèce justifiaient que soit accordé à la requérante le bénéfice de la protection fonctionnelle, aux fins notamment que celle-ci fût, s'il y avait lieu, mise en mesure d'établir qu'elle faisait l'objet d'un traitement de nature à porter atteinte à ses droits, à sa dignité ou à sa santé*".

Le TA ne retient pas le harcèlement...
"*les agissements du maire (...) ne peuvent être regardés comme ayant eu pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de Mme B., d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel*" (absence de faute de la commune, rejet des conclusions de la requérante).

...mais la requérante aurait dû bénéficier de la protection fonctionnelle :

"*considérant qu'en refusant illégalement d'assurer la prise en charge de Mme B., le maire (...) a commis une faute de nature à engager la responsabilité de la commune ; (...) la cour administrative d'appel de Nancy a (..) enjoint à la commune de verser à Mme B. la somme de (...) au titre des frais qu'elle avait exposés pour assurer seule, face à la carence illégale de la commune, sa protection*" (absence d'autre préjudice matériel, indemnisation du préjudice moral).
(TA de Strasbourg, 6 mars 2012).

Pierre Boyer

Lu pour vous

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2012 du CHSCT du MEN relative aux orientations stratégiques 2012-2013 en matière de prévention des risques professionnels (BOEN n° 44 du 29 novembre 2012).

Note de service n° 2012-175 du 13 novembre 2012 relative aux modalités des mouvements des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (rentrée 2013) (BOEN n° 43 du 22 novembre 2012).

Décret n° 2012-1262 du 14 novembre 2012 modifiant le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 16 novembre 2012).

Note de service n° 2012-181 du 20 novembre 2012 relative à la sélection annuelle (année 2013) des Administrateurs civils recrutés par la voie dite du « tour extérieur » (BOEN n° 44 du 29 novembre 2012).

Circulaire n° 2012-169 du 20 novembre 2012 présentant les priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale (BOEN n° 45 du 6 décembre 2012).

Circulaire n°2012-027 du 25 novembre 2012 relative au traitement du harcèlement sexuel (BOESR n° 45 du 6 décembre 2012).

Arrêté du 28 novembre 2012 fixant le calendrier scolaire de l'année 2013-2014 (JO du 1er décembre 2012) et rectificatif (JO du 8 décembre).

CAEN

Un stage de formation au service des personnels

Le 19 novembre, les collègues étaient invités à rencontrer le SNASUB-FSU dans le cadre d'un stage de formation syndicale dont le thème était : "*Comprendre l'organisation du temps de travail du personnel IATOSS (titulaire ou non)*".

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, dans notre société de sur-communication, les personnels restent sous-informés sur leurs droits. Mais certainement que ceci explique cela. Toujours est-il que le rôle du syndicat étant d'informer les agents sur la réglementation et y puiser des points d'appui pour se défendre, la section académique de Caen du SNASUB-FSU avait programmé un stage qui a pris une ampleur inattendue alors que les délais étaient limités. Nous avions en effet informé le personnel une semaine avant la clôture du dépôt de demande d'autorisation d'absence. Mais qu'à cela ne tienne, les agents ont répondu avec une rapidité qui surprit. Nous dûmes décommander deux salles pour pouvoir accueillir tous les inscrits et en trouver une assez spacieuse pour discuter dans de bonnes conditions.

On peut considérer cette initiative comme un succès puisque plus d'une centaine de participants ont confronté leur vécu avec les textes réglementaires sur l'ARTT et les questions attenantes (heures supplémentaires, gestion des congés…).

Le SNASUB-FSU a présenté pendant plus d'une heure le cadre réglementaire, s'attachant à rester très concret dans l'exposé avec un dossier fourni à chacun comprenant notamment un recueil de textes de 48 pages.

Alors qu'on nous avait présenté l'ARTT comme un cadre unifiant, on constate des pratiques éclatées mais aussi le contournement du droit par certains chefs de service ou d'établissement.

Plusieurs messages de félicitations sur la qualité du stage, sur les informations données, et des promesses d'adhésions nous confortent dans notre volonté d'être un syndicat au plus près des préoccupations de toutes et tous. Le bureau académique qui a suivi le stage a pris la décision de mettre en ligne une "foire aux questions" sur l'ARTT afin de centraliser des questions qui reviennent régulièrement et faire du syndicat un outil au service de toutes et tous.

François Ferrette

AIX-MARSEILLE

Le 7 décembre, un stage de formation juridique a été organisé pour les collègues s'intéressant au droit.

A partir d'un dossier documentaire, les participants ont effectué une "balade" dans les arcanes d'une branche du droit réputée complexe, mais dont la connaissance est nécessaire pour répondre aux questions des collègues, leur éviter aussi de mal engager une affaire.

La demande était assez largement axée sur les procédures relatives aux recours administratifs et contentieux. Une bonne partie de la journée a été consacrée à l'étude de cas pratiques.

Au programme de la journée : les fondements du droit de la fonction publique, la hiérarchie des normes, le pouvoir hiérarchique et disciplinaire, la procédure contentieuse.
Ont été abordées aussi, à partir d'exemples concrets, des notions-clés comme l'intérêt du service ou l'erreur manifeste d'appréciation. La motivation des décisions administratives et ses limites, le harcèlement moral vu à partir d'un point de vue juridique, ont aussi fait l'objet d'échanges fructueux.

Les collègues ont pu -à partir de la lecture d'arrêts- pour les uns se familiariser avec les subtilités du droit de la fonction publique, et pour d'autres affiner leurs connaissances.

Une occasion d'échanger et aussi de mesurer tant les possibilités que les limites de l'action juridique, de confronter des expériences et de poser de nombreuses questions.

Les participants ont exprimé leur satisfaction. Une expérience à renouveler, avec d'autres thèmes et cas pratiques….

Agnès Colazzina

SNASUB FSU BULLETIN D'ADHÉSION 2012 - 2013

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> par prélèvement automatique sur compte postal ou bancaire, à envoyer aux Trésoriers nationaux *au : **104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS***.
Cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de réglement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

> entre l'indice 308 et l'indice 350 :	0,25 € par point d'indice
> entre l'indice 351 et l'indice 400 :	0,29 € par point d'indice
> à partir de l'indice 401 :	0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

> CDD inférieur à 12 mois :	30,50 €
> Congé parental ou disponibilité	30,50 €
> CDI et CDD nommés pour une année :	selon l'indice et la quotité
> Temps partiel :	au prorata temporis

> Retraités (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1100€ : 25 €; de 1100 € à 1250 € : 3%; de 1251 € à 1500 € : 3,5%; de 1501 € à 2000 € : 4%; supérieur à 2000 € : 4,5% *(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)*

ACADEMIE :

ANNEE DE NAISSANCE

NOM : .....

PRENOM : ..... ☐ HOMME ☐ FEMME ☐ NOUVEL ADHERENT ☐ ANCIEN ADHERENT

SECTEUR
☐ BIB
☐ CROUS
☐ DOC
☐ EPLE
☐ JS
☐ RETRAITES
☐ SERVICE
☐ SUP
☐ Autre :

STATUT
☐ ASU
☐ BIB
☐ DOC
☐ ITRF
☐ Non titulaire

CATEGORIE
☐ A ☐ B ☐ C
☐ Contractuel CDI
☐ Contractuel CDD 12 mois
☐ Contractuel CDD

CORPS :

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE : .....

ENTREE, IMMEUBLE : .....

N°, TYPE, VOIE : .....

BP, LIEU DIT : .....

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX : .....

TEL : ..... PORTABLE :.....

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) : .....

NOM D'ETABLISSEMENT : .....

SERVICE : .....

RUE : .....

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :.....

TEL PROFESSIONNEL : ..... PAYS : .....

COTISATION

(_ _ _ _ _ +_ _ _ _ _) x _ _ _ _
(indice) *(NBI)* *(coefficient)*
x
Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)
_ _ _ _ =
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

☐ **Règlement par chèque** Nombre de chèques : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 Montant réglé : _ _ _ _ _ _ _ _€

☐ **Prélèvement automatique**

> MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) : .....

> DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS : 05/...../ 2012

MANDAT DE PRELEVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom .....

Votre adresse .....

(Complète) .....

.....

Pour le compte de : **SNASUB**
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

Vos coordonnées bancaires

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - **IBAN**

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Paiement répétitif ou récurrent ☒

Paiement ponctuel ☐

Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :
SNASUB-FSU - TRESORERIE NATIONALE - 104 RUE ROMAIN ROLLAND - 93260 LES LILAS